



Y a t il un vice de forme sur convocation d appel

Par **bessonier**, le **11/01/2017** à **09:12**

Bonjour,

J'ai été jugé en mai 2015. Sur mon jugement apparaît que je suis condamné à annulation de permis de conduire avec interdiction de le repasser pendant 18 mois, 6 mois de prison.

Avec mon avocat, on a fait appel. Je vais être rejugé en mars 2017 mais sur ma convocation d'appel apparaît :

- annulation de permis de conduire,
- interdiction de le repasser pendant 18 mois,
- 6 mois de prison,
- amende de 600 €.

Quelle est la conséquence de ça ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/01/2017** à **09:30**

Bonjour,

Ce n'est que le rappel des condamnations prononcées en première instance, c'est tout. Cela ne présage nullement de celles qui seront prises par la Cour d'Appel.